



Annulation d injonction et de peine violence conjuguale

Par **Eonie9**, le **16/06/2016** à **18:40**

Bonjour. J ai ete victime par mon conjoint de violence conjugale. Un soir apres l appel de la voisine du dessus il a ete mis en garde a vue et juge au tribunal correctionnel. G fait une audition au commissariat mais ne sachant pas ce ke mon concubin risqué. Sans demande de ma part il ne peut plus m approcher ce n est pas du tt ce ke je veux de plus on lui a refusé la confrontation alors que l on ne m avait rien demandé et egalement j ai ete prevenu kil aller en referé et au final c le tribunal correctionnel et on ne m a mm pas di ke je devais y assister. Comment puis je faire annuler tout cela ? Nous nous aimons il accepte un suivi psy et. Comment peut on faire ? Puis je faire annuler mon audition ? Ou reussir a changer quelque chose ?